

## CONDITIONS DE RESERVATION

La réservation sera prise en compte :

- après accord de la direction
- avec votre signature au bas du dit contrat dûment rempli
- avec votre versement de 25 % du montant du séjour + 30 " de frais de

dossier non remboursables + 2 % du coût de votre séjour pour l'assurance annulation facultative.

En location : le solde sera réglé 30 jours avant votre arrivée.

En camping : le solde sera réglé le jour de votre arrivée. Le montant de votre séjour dû sera calculé sur les dates d'arrivée et de départ inscrites sur le bulletin de réservation.

Aucune réduction ne sera consentie pour un retard ou un départ anticipé : et en aucun cas, le critère choix de l'emplacement ne pourra donner prétexte à un remboursement des arrhes versées. Les emplacements sont en conformité avec la législation en vigueur sur les terrains de camping.

L'acompte doit nous parvenir dans un délai de 8 jours, suivant la réception du contrat. Un accusé de réception vous sera envoyé, non cessible à un tiers, il devra être présenté le jour de votre arrivée

**Attention : En cas de retard, veuillez nous en aviser par écrit. Si aucune information ne nous parvient à ce sujet, l'emplacement ou la location sera attribué à un autre client dès le lendemain 12 h. L'acompte ne sera pas remboursé.**

### TARIFS LOCATION

Nos tarifs comprennent :

la location du mode d'hébergement choisi, la vaisselle, l'assistance technique, les consommations d'eau, de gaz, d'électricité, la literie (couvertures + oreillers), la taxe de séjour, l'accueil à l'arrivée.

### INVENTAIRE

Un inventaire des lieux, mobiliers, matériels et ustensiles de cuisine, a lieu au départ de chaque locataire. Le locataire est tenu de contrôler le jour de son arrivée et de signaler toutes les anomalies. Un caution de 200 " sera demandée le jour de l'arrivée. Cette somme sera intégralement remboursée au locataire le jour de son départ, si les lieux et les matériels sont restitués en conformité avec l'inventaire. Toute casse détériorations ou perte sera facturée et retenue sur le montant de la caution selon la facture de réparation. 50 " seront retenus pour le nettoyage si l'état de propreté est jugé par nous irrecevable.

Les inventaires de départ ont lieu le samedi entre 8 h 30 et 10 heures. En cas de départ anticipé en dehors des horaires de bureau, la caution sera retournée par courrier au locataire après inspection des lieux.

### ANIMAUX

Les animaux sont acceptés dans les locations et sur les emplacements si les règles d'hygiène élémentaires sont respectées (nourriture, couchage, poils), et moyennant une redevance indiquée sur les tarifs et acquittée le jour de l'arrivée. Ils ne doivent en aucun cas être laissés seuls ou aux abords de la location. Ils doivent être tenus en laisse, tatoués, vaccinés contre la rage. Le carnet de santé vous sera demandé le jour de l'arrivée. Les chiens de catégorie 1 et 2 sont interdits.

### ACCUEIL

À votre arrivée, vous devez vous faire inscrire au bureau d'accueil. Des bracelets vous permettant l'accès au terrain de camping vous seront remis en échange d'une caution de 5 " par bracelet. Celle-ci vous sera

restituée le jour du départ lorsque vous les rapporterez. Toute modification pouvant entraîner une variation du montant de la redevance devra être signalée le jour même.

Les visiteurs séjournant plus de deux heures devront se déclarer au bureau d'accueil et s'acquitter de la redevance.

### FRAIS D'ANNULATION

En l'absence d'assurance annulation ou en cas de non prise en charge par celle-ci, des retenues seront opérées sur les sommes déjà versées ou dûes selon les modalités suivantes :

### LOCATION :

Plus de 60 jours avant le début du séjour : 30 "

Entre 31 et 60 jours : 25 % du coût du séjour

Entre 21 et 30 jours : 50 % du coût du séjour

Entre 8 et 20 jours : 75 % du coût du séjour

Entre 2 et 7 jours : 90 % du coût du séjour

Moins de 2 jours : la totalité du séjour reste dûe.

### CAMPING :

Annulation plus d'un mois avant l'arrivée : 30 " conservés par le loueur

Annulation moins d'un mois avant l'arrivée : l'acompte, soit 25 %, est conservé par le loueur.

Dans tous les cas, les frais de dossier ne seront pas remboursés.

### ASSURANCE ANNULATION

L'assurance annulation n'est pas incluse dans le prix, elle est facultative et s'élève à 2 % du montant total. Elle est payable au moment de l'inscription.

Aucune réduction ne sera consentie pour un retard ou un départ anticipé.

A/ Nature de la garantie

L'assurance annulation garantit les arrhes versées (hormis les frais de dossier).

Elle intervient lorsque l'adhérent se trouve dans l'obligation d'annuler son séjour pour les raisons énumérées ci-après :

1- Une maladie grave, un accident grave ou le décès : de l'assuré, de son conjoint de droit ou de fait, de son tuteur, de ses ascendants ; descendants, frères, soeurs, beaux-frères, belle-soeur, gendre, belles-filles, beaux-pères ou belles mères.

2- Des dommages matériels importants causés par le vol, l'incendie ou des éléments naturels atteignant les biens de l'assuré et nécessitant impérativement sa présence.

3- L'annulation, pour un motif garanti, du compagnon de voyage de l'assuré et/ou des personnes inscrites sur le même bulletin d'inscription.

4- Les suites, séquelles et complications ou aggravations d'une maladie ou d'un accident constatés avant l'inscription au séjour.

5- Les complications d'une grossesse

6- Le licenciement économique de l'assuré

B/ Obligation en cas d'annulation

L'adhérent doit prévenir immédiatement l'hôtel de plein-air le fief dans un délai de 48 heures, par lettre recommandée. L'adhérent doit transmettre dans les meilleurs délais : certificat médical, arrêt de travail ou les documents justifiant les soins reçus, bulletin d'hospitalisation, bulletin de décès. L'adhérent doit indiquer la date et les circonstances connues ou présumées ayant provoqué l'annulation.

Mode de règlement :

Chèque, mandat, Eurochèque ou chèques vacances, carte bleue, virement bancaire.

IBAN : FR76 1380 7000 5151 0215 5611 329

BPBA St Brévin les Pins